

Greffie
du Tribunal de Commerce de
Saint-Quentin
Palais de Justice
02100 SAINT-QUENTIN
Téléphone : 03.23.62.34.10.
Télécopie : 03.23.64.26.47.

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sàrl A.M.I. ELEC
30 rue des Glacis
02100 SAINT QUENTIN

Dépôt effectué par :

Sté SCP BRAUT-ANTONINI-HANSER-VICENTINI
192 rue du Président JF Kennedy
02100 SAINT QUENTIN

Numéro RCS : Saint-Quentin B 331 356 451

<905/1984B00124>

Pièces déposées le 04/10/2010	Numéro : 32529
Procès-verbal d'Assemblée Ordinaire du 31/08/2010 - Transfert du siège social	
Statuts mis à jour du 31/08/2010	

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10.5.2007 - 8 Taux de base- Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier du Tribunal,

A.M.I. ELEC
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros
85 Rue de la Fère 02100 SAINT QUENTIN
RCS SAINT-QUENTIN 331 356 451

**Assemblée Générale ordinaire
du 31 Août 2010**

L'an 2010, et le 31 Août à 12h00, au siège de la société, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Oskar BERGSTRA, en sa qualité de Gérant, préside la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Gérant et un associé permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 500 parts sociales, soit plus de la moitié des parts sociales ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les statuts de la société
- La feuille de présence à l'assemblée
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Changement de siège social de la Société ;
- Agrément du texte du nouveau bail commercial;
- Résiliation de la convention de sous-location existante ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance.

Le Président ouvre la discussion, et constatant que plus personne ne demande plus la parole, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le siège social de la Société, pour le porter du : « 85, rue de La Fère 02100 SAINT-QUENTIN », à l'adresse suivante : « ~~3~~ », rue des Glacis 02100 SAINT-QUENTIN ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'approuver les termes du bail commercial signé en date du 9 Juin 2010 avec la Société JAP et de faire du nouveau siège social son établissement principal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale de résilier amiablement la convention de sous-location régissant son actuel siège social et établissement principal, prend acte de l'accord de son co-contractant et décide purement et simplement de supprimer son ancien établissement principal et siège.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Oskar BERGSTRA, Gérant, à l'effet d'effectuer toutes formalités ou de mandater toute personne habilitée à cet effet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent
procès verbal, signé par deux associés.

Le Gérant

Un Associé

